



ANNUEL REGLEMENTS MAITRES 2024



SOMMAIRE

Annuel règlement Maîtres 2024	1
Sommaire	2
Préambule et nouveautés 2024	3
Dispositions générales Maîtres	5
Circuit fédéral Maîtres	8
Championnat de France des relais Maîtres	10
Championnat de France N2 hiver des Maîtres	12
Championnat de France hiver Open des Maîtres	16
Championnat de France Interclubs des Maîtres	20
Championnat de France été Open des Maîtres et Championnat de France été N2 des Maîtres	23
Championnat de France été Open eau libre des Maîtres	30
Classement National des Clubs Maîtres	31
Natation Artistique	33
Plongeon	37

PREAMBULE ET NOUVEAUTES 2024

Conformément aux engagements, et à l'instar de 2023, il n'y aura aucun bouleversement important en 2024, mais de simples adaptations mineures, ainsi que la poursuite des changements de nage (papillon, dos, brasse) et des relais sur le programme des championnats de France été et hiver.

Championnat de France des relais :

- ⇒ Maintien du système de web-confrontation sur 3 à 6 sites choisis par le CCM.
- ⇒ Obligation pour une ligue d'organiser le CF des relais Maîtres sur deux réunions, sur deux journées (samedi et dimanche) avec inversion, par rapport à 2022, des épreuves entre les deux réunions.
- ⇒ Maintien des récompenses (aux points marqués) pour les trois meilleurs clubs, et ajout de récompenses (médailles) pour les trois meilleurs relais dames, hommes et mixtes aux points marqués.

Championnat de France Interclubs des Maîtres :

- ⇒ Les équipes ayant au préalable déclaré leur participation et ne s'étant pas inscrites lors de la période d'engagement extraNat devront s'acquitter d'une amende de 210€, majorée à 500€ en cas de récidive dans les quatre ans.
- ⇒ Si une équipe de rang supérieur déclare forfait, toutes les équipes de rangs inférieurs seront également forfaits.
- ⇒ Lorsque les équipes sont dans un championnat différent (N1 et N2), une équipe de rang inférieur sera plafonnée au nombre de points obtenus par l'équipe supérieure (hors disqualification). Si une ou plusieurs épreuves de l'équipe de rang supérieur sont à 0 points, il sera pris la moyenne des points marqués par épreuve (7 au minimum) multiplié par douze pour fixer le nombre de points plafond.
- ⇒ En cas de places vacantes en N1, le CCM pourra les combler avec des équipes volontaires. En cas d'impossibilité, la ou les meilleures équipes 2 entre le 41^e rang et le 80^e devront obligatoirement combler les places disponibles afin que le championnat de France Interclubs des Maîtres N1 compte 40 équipes.
- ⇒ Pour le championnat de France interclubs N2, en cas de place vacante après les engagements extraNat, une proposition sera faite aux équipes réservistes non retenues dans les 80. Le délai entre l'éventuelle proposition et la compétition a été allongé, afin de permettre aux équipes réservistes d'avoir plus de temps pour préparer la logistique du déplacement.

Championnat de France hiver/été N1 et N2 des Maîtres :

- ⇒ Comme prévu, poursuite du changement du programme : le 800NL revient à la place du 1500NL, inversion des nages pap/dos/brasse, et décalage des relais (celui du jeudi passe le vendredi.... etc.)
- ⇒ Adaptation des grilles de qualification pour éviter qu'une épreuve (hors 400m et plus) ne dure plus d'une heure et 15 minutes.
- ⇒ Pour simplifier et clarifier, création d'une épreuve bonus (hors 400m et plus) pour les qualifiés à deux épreuves, pour faire en sorte que chaque nageur aussi bien lors des championnats de France Maîtres N1 que N2 puisse nager 3 fois minimum en individuel. Précision : il conviendra d'engager les nageurs d'abord sur leur(s) épreuve(s) qualifiante(s) pour faire « tomber » la ou les deux courses bonus.
- ⇒ Les engagements manuels qui auraient pu être réalisés automatiquement via extraNat lors de la période de saisie des engagements seront désormais facturés avec un complément de 60€ par épreuve individuelle ou relais.
- ⇒ Tout en conservant un maximum de cinq épreuves individuelles sur la durée de la compétition, augmentation du nombre quotidien maximum d'épreuves de deux (jusqu'en 2023) à trois (à partir de 2024).

Circuit Fédéral :

- ⇒ L'épreuve du 100 4N, impossible à convertir en bassin de 50m, sort de tous les classements, y compris celui du classement club.
- ⇒ Pour le classement complet, il y aura donc 17 épreuves comptabilisées. (50,100 et 200 NL, pap, dos, brasse + 400NL + 800NL + 1500NL + 200 4N + 400 4N).
- ⇒ Pour le classement sprint retrait du 4N pour ne conserver que 8 épreuves : le 50 et 100 de chaque spécialité.
- ⇒ Création d'un classement des individus « fond » sur le même principe que le classement des individus « sprint » avec 7 épreuves : 200 pap, dos, brasse + 400NL + 400 4N + 800NL + 1500NL.
- ⇒ Les temps réalisés en bassin de 25m seront convertis en temps grand bassin en appliquant deux fois la table de conversion.
- ⇒ La date maximum pour déclarer un meeting labellisé national 2024 est repoussée au 31 octobre 2023 (le dossier sera disponible en téléchargement début septembre).

DISPOSITIONS GÉNÉRALES MAÎTRES

Les catégories Maîtres :

- Les catégories Maîtres fonctionnent en année civile (donc du 1^{er} janvier au 31 décembre). Un nageur est considéré comme nageur Maître l'année de ses 25 ans même s'il ne les a pas encore (exemple : un nageur maître né un 31 décembre de l'année N sera considéré comme un nageur maître né un 1^{er} janvier de la même année N).
- Les nageurs de la catégorie C0 (20 ans/24 ans) sont autorisés à participer aux compétitions départementales, régionales, interrégionales ainsi qu'aux meetings labellisés nationaux mais ne peuvent en aucun cas participer aux compétitions nationales (championnats Interclubs des Maîtres, championnats de France hiver Open, championnats de France été Open et N2 hiver et été, championnats de France des relais).
- Le tableau des différentes catégories :

Dames et Hommes				Relais
C1	: de 25 à 29 ans	né(e) entre	1999 et 1995	R1 : Entre 100 et 119 ans
C2	: de 30 à 34 ans	né(e) entre	1994 et 1990	R2 : Entre 120 et 159 ans
C3	: de 35 à 39 ans	né(e) entre	1989 et 1985	R3 : Entre 160 et 199 ans
C4	: de 40 à 44 ans	né(e) entre	1984 et 1980	R4 : Entre 200 et 239 ans
C5	: de 45 à 49 ans	né(e) entre	1979 et 1975	R5 : Entre 240 et 279 ans
C6	: de 50 à 54 ans	né(e) entre	1974 et 1970	R6 : Entre 280 et 319 ans
C7	: de 55 à 59 ans	né(e) entre	1969 et 1965	R7 : Entre 320 et 359 ans
C8	: de 60 à 64 ans	né(e) entre	1964 et 1960	R8 : 360 ans et plus
C9	: de 65 à 69 ans	né(e) entre	1959 et 1955	
C10	: de 70 à 74 ans	né(e) entre	1954 et 1950	
C11	: de 75 à 79 ans	né(e) entre	1949 et 1945	
C12	: de 80 à 84 ans	né(e) entre	1944 et 1940	
C13	: de 85 à 89 ans	né(e) entre	1939 et 1935	
C14	: de 90 à 94 ans	né(e) entre	1934 et 1930	
C15	: plus de 95 ans	né(e) avant	1929	

Qualification des nageurs C1 aux championnats de France été/hiver :

- Pour se qualifier aux championnats de France et aux N2, un nageur C1 (de 25 à 29 ans) pourra utiliser ses performances réalisées en C0 lors des compétitions exclusivement maîtres, mais aussi les performances réalisées en natation course présentes dans la base, le tout dans le respect des dates retenues pour une éventuelle qualification (en général, l'année en cours et les deux années précédentes).

Généralités sur les compétitions maîtres :

- Pour être acceptée dans la base, une compétition exclusivement maître devra réunir au moins cinq nageurs d'au moins deux clubs différents et comporter au moins vingt performances valides et une période d'engagement spécifique ouverte sur extraNat.
- Les compétitions sous le format FFNex ne seront pas prises en compte, sauf bien entendu dans les cas spécifiques prévus comme une course de remplaçants aux interclubs par exemple.
- La mixité des séries est autorisée pour toutes les compétitions maîtres sauf pour les championnats de France individuels. Cette possibilité est laissée au libre choix de l'organisateur. Afin d'éviter qu'un nageur soit seul dans une série, une mixité aux championnats de France peut être envisagée, à condition qu'une ligne vide puisse séparer les dames des messieurs.

Résultats et records :

- Hormis pour les C0, les résultats réalisés lors de compétitions à l'étranger peuvent être intégrés dans la base fédérale, sous conditions (même règle que pour la Natation Course)
- Les nageurs C0 sont autorisés à participer à certaines compétitions Maîtres (voir chapitre au-dessus) aussi bien à titre individuel qu'en relais mais la participation d'au minimum un nageur C0 dans un relais ne pourra en aucun cas faire l'objet d'un record, à quelque niveau que ce soit.
- Un relais R1 et plus avec un C0 sera automatiquement hors concours (les temps des nageurs du relais ne seront pas pris en compte, y compris celui du 1^{er} relayeur.)
- Le temps du premier relayeur au départ d'un relais mixte pourra faire l'objet d'un record de France, d'un record d'Europe et d'un record du monde.
- Le temps réalisé par un relais mixte au départ d'un autre relais mixte, comme un 4 x 50 NL mixte au départ d'un 10 x 50 NL mixte, ne pourra faire l'objet d'un record national.
- Pour valider un record d'Europe ou du monde en relais, les nageurs devront tous avoir la même nationalité.
- Pour valider un record de France, d'Europe ou du monde, c'est l'âge à la date du 31 décembre de l'année en cours qui fait foi.
- Lorsqu'un chronométrage manuel est utilisé, l'homologation d'un record de France ne pourra être validée que s'il y a trois chronométreurs.

Modalités d'engagements communes aux différentes compétitions nationales :

- Une période d'engagements (généralement du dimanche 0h00 au dimanche précédant la compétition) est fixée, via la gestion des engagements extraNat.fr. Les droits d'engagements devront être réglés par carte bancaire via le site sécurisé extraNat.fr, au maximum quinze jours après la fin de la compétition. En cas de non-paiement dans les délais impartis, une pénalité de 105€ sera réclamée.
- La publication de la liste des engagés sur le site internet FFN (www.liveffn.com) interviendra le jour suivant la clôture des engagements (généralement le lundi à 0h01).
- La publication de la liste de départ sur le site internet FFN (www.liveffn.com) interviendra à l'issue de la réunion technique (généralement le veille du début de la compétition).
- Aucun engagement supplémentaire ne sera effectué manuellement après la clôture de la période via extraNat.fr, sauf dérogation tout à fait exceptionnelle validée par le CCM (et donnant lieu à une pénalité de 60€ par épreuve individuelle ou relais).
- Toutes les réclamations, toutes les demandes de dérogations devront être déposées par un responsable ou un entraîneur du club par mail à maitres@ffnatation.fr ou reclamation.maitres@ffnatation.fr
- Les courriels adressés par les nageurs eux-mêmes aux deux adresses citées ci-dessus, ne seront pas traités.

Les coefficients de rajeunissement :

Pour permettre la comparaison de performance entre générations, un système complexe de coefficients a été instauré, sur la base des moyennes du top10 mondial pour chaque épreuve. Une refonte des coefficients est prévue pour 2025, afin d'actualiser au mieux cette particularité nationale.

Coeff Dames	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7	C8	C9	C10	C11	C12	C13	C14	C15	C16
01 50 NL Dames	1,000	1,007	1,018	1,035	1,060	1,092	1,136	1,194	1,268	1,364	1,487	1,647	1,856	2,132	2,502	3,006
02 100 NL Dames	1,000	1,010	1,025	1,047	1,078	1,116	1,168	1,236	1,323	1,434	1,578	1,765	2,011	2,337	2,777	3,385
03 200 NL Dames	1,000	1,010	1,027	1,050	1,082	1,123	1,178	1,250	1,343	1,463	1,619	1,823	2,093	2,455	2,950	3,643
04 400 NL Dames	1,000	1,010	1,026	1,049	1,081	1,122	1,179	1,252	1,348	1,473	1,637	1,852	2,140	2,531	3,072	3,839
05 800 NL Dames	1,000	1,013	1,032	1,059	1,094	1,137	1,195	1,268	1,362	1,481	1,633	1,830	2,086	2,424	2,876	3,494
06 1500 NL Dames	1,000	1,015	1,035	1,064	1,101	1,147	1,208	1,286	1,385	1,512	1,674	1,884	2,158	2,521	3,010	3,682
11 50 Dos Dames	1,000	1,012	1,029	1,053	1,085	1,124	1,176	1,243	1,328	1,436	1,573	1,749	1,976	2,273	2,667	3,197
12 100 Dos Dames	1,000	1,014	1,034	1,061	1,096	1,141	1,199	1,274	1,369	1,490	1,645	1,845	2,105	2,448	2,908	3,537
13 200 Dos Dames	1,000	1,014	1,035	1,062	1,099	1,145	1,206	1,283	1,382	1,508	1,671	1,881	2,155	2,520	3,012	3,690
21 50 Brasse Dames	1,000	1,012	1,029	1,052	1,084	1,123	1,175	1,241	1,324	1,431	1,566	1,739	1,962	2,254	2,640	3,159
22 100 Brasse Dames	1,000	1,012	1,029	1,054	1,086	1,126	1,180	1,248	1,336	1,446	1,587	1,769	2,004	2,312	2,723	3,279
23 200 Brasse Dames	1,000	1,012	1,030	1,054	1,087	1,128	1,183	1,254	1,344	1,459	1,606	1,797	2,045	2,373	2,812	3,414
31 50 Pap Dames	1,000	1,012	1,031	1,057	1,093	1,139	1,201	1,282	1,387	1,524	1,702	1,938	2,254	2,684	3,282	4,135
32 100 Pap Dames	1,000	1,014	1,036	1,068	1,111	1,167	1,243	1,343	1,476	1,652	1,889	2,211	2,658	3,294	4,224	5,636
33 200 Pap Dames	1,000	1,017	1,042	1,077	1,125	1,185	1,269	1,378	1,523	1,716	1,976	2,332	2,830	3,544	4,600	6,221
40 100 4 Nages Dames	1,000	1,012	1,030	1,055	1,089	1,132	1,191	1,266	1,362	1,487	1,649	1,860	2,138	2,512	3,023	3,736
41 200 4 Nages Dames	1,000	1,013	1,032	1,059	1,095	1,142	1,204	1,285	1,391	1,528	1,706	1,941	2,256	2,684	3,277	4,122
42 400 4 Nages Dames	1,000	1,011	1,030	1,056	1,093	1,140	1,205	1,290	1,402	1,550	1,745	2,007	2,364	2,859	3,565	4,600
Coeff Dames en Relais	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7	C8	C9	C10	C11	C12	C13	C14	C15	C16
50 NL	1,147	1,155	1,168	1,187	1,216	1,252	1,303	1,369	1,454	1,564	1,705	1,889	2,129	2,445	2,870	3,448
50 Dos	1,131	1,144	1,163	1,191	1,227	1,271	1,330	1,405	1,501	1,624	1,778	1,977	2,234	2,570	3,015	3,615
50 Brasse	1,139	1,152	1,172	1,198	1,234	1,279	1,338	1,413	1,508	1,630	1,783	1,980	2,234	2,567	3,006	3,597
50 Pap	1,117	1,130	1,151	1,180	1,221	1,272	1,341	1,432	1,549	1,702	1,901	2,164	2,517	2,997	3,665	4,618

Coeff Hommes	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7	C8	C9	C10	C11	C12	C13	C14	C15	C16
51 50 NL Messieurs	1,000	1,006	1,015	1,029	1,048	1,077	1,113	1,159	1,218	1,292	1,386	1,505	1,656	1,849	2,098	2,423
52 100 NL Messieurs	1,000	1,006	1,017	1,032	1,053	1,086	1,126	1,178	1,245	1,330	1,438	1,577	1,755	1,987	2,291	2,697
53 200 NL Messieurs	1,000	1,007	1,018	1,034	1,057	1,094	1,139	1,198	1,273	1,371	1,498	1,662	1,877	2,161	2,543	3,066
54 400 NL Messieurs	1,000	1,006	1,016	1,032	1,054	1,089	1,133	1,191	1,265	1,362	1,488	1,652	1,866	2,151	2,536	3,065
55 800 NL Messieurs	1,000	1,005	1,014	1,029	1,050	1,085	1,128	1,186	1,262	1,362	1,492	1,663	1,890	2,195	2,612	3,193
56 1500 NL Messieurs	1,000	1,003	1,010	1,023	1,043	1,076	1,119	1,177	1,254	1,355	1,490	1,669	1,910	2,238	2,695	3,345
61 50 Dos Messieurs	1,000	1,011	1,027	1,048	1,076	1,117	1,165	1,225	1,301	1,397	1,517	1,668	1,859	2,105	2,423	2,842
62 100 Dos Messieurs	1,000	1,013	1,030	1,054	1,084	1,129	1,182	1,249	1,334	1,439	1,573	1,743	1,959	2,240	2,607	3,095
63 200 Dos Messieurs	1,000	1,012	1,029	1,052	1,082	1,128	1,181	1,249	1,336	1,445	1,583	1,761	1,989	2,287	2,681	3,211
71 50 Brasse Messieurs	1,000	1,006	1,017	1,032	1,054	1,088	1,130	1,185	1,255	1,345	1,461	1,610	1,804	2,057	2,394	2,848
72 100 Brasse Messieurs	1,000	1,006	1,018	1,034	1,057	1,095	1,141	1,201	1,279	1,381	1,513	1,686	1,912	2,215	2,625	3,192
73 200 Brasse Messieurs	1,000	1,009	1,022	1,041	1,067	1,107	1,157	1,220	1,302	1,408	1,544	1,720	1,951	2,256	2,667	3,231
81 50 Pap Messieurs	1,000	1,002	1,008	1,020	1,040	1,074	1,120	1,182	1,267	1,381	1,534	1,743	2,030	2,434	3,014	3,875
82 100 Pap Messieurs	1,000	0,999	1,004	1,016	1,038	1,078	1,134	1,214	1,326	1,485	1,709	2,032	2,510	3,241	4,410	6,387
83 200 Pap Messieurs	1,000	1,009	1,024	1,047	1,080	1,133	1,202	1,294	1,418	1,585	1,814	2,131	2,579	3,230	4,209	5,740
90 100 4 Nages Messieurs	1,000	1,011	1,026	1,047	1,074	1,116	1,166	1,229	1,309	1,410	1,539	1,703	1,913	2,187	2,548	3,030
91 200 4 Nages Messieurs	1,000	1,008	1,021	1,041	1,068	1,111	1,164	1,234	1,326	1,445	1,601	1,807	2,082	2,456	2,973	3,707
92 400 4 Nages Messieurs	1,000	1,009	1,023	1,043	1,072	1,116	1,172	1,244	1,338	1,462	1,624	1,837	2,124	2,513	3,055	3,825

XIV^e CIRCUIT FEDERAL

Préambule :

Le circuit fédéral des Maîtres est une compétition qui a pour but de prendre en compte certains meetings obligatoirement labellisés « national » et d'organiser un calendrier autour des dates et des programmes proposés afin de fédérer l'activité autour d'une pratique compétitive.

Des classements nationaux récompensent chaque année les meilleurs nageurs et les équipes les plus méritantes. Les récompenses sont remises lors des championnats d'hiver des Maîtres de l'année suivante.

Objectif :

Promouvoir l'activité des Maîtres et dynamiser cette population en renforçant les échanges et les rencontres.

Conditions d'accès :

Réservé aux nageuses et nageurs maîtres à partir de la catégorie C1 (plus de 25 ans) titulaire d'une licence compétiteur FFN.

Nombre de compétitions – Contenu du programme – Modalités :

Le programme des épreuves est laissé libre à chaque organisateur mais il doit se rapprocher le plus possible d'un programme complet. Un meeting annulé pourra être reprogrammé exceptionnellement sur demande auprès du CCM. Les clubs auront jusqu'au 31 octobre 2023 pour déclarer leurs meetings de 2024. (Le dossier sera disponible en téléchargement début septembre).

Jury :

Constitué par l'organisateur selon les Règles FFN.

Classements spécifiques à la compétition :

Le classement complet intègre 17 épreuves (50, 100 et 200 de chaque spécialité + 400NL, 800NL, 1500NL, 200 4N et 400 4N). Attention : le 100 4N ne fait pas partie des épreuves retenues du circuit fédéral et ne rapportera aucun point aussi bien dans le classement des clubs que dans les différents classements individuels.

Deux types de classement sont proposés :

Un classement club :

Pour chaque compétition du circuit, les deux meilleures performances individuelles aux points à la table de cotation FFN seront comptabilisées pour chaque nageur engagé. Les performances réalisées en petit bassin seront converties en équivalence grand bassin, en appliquant deux fois la table de conversion (Voir dispositions générales Maîtres).

Un maximum de trente nageurs par club et par compétition sera comptabilisé.

Des classements individuels :

Pour chaque étape, seuls les points des cinq meilleures courses seront retenus. Ex : un nageur nageant six épreuves lors d'une compétition ne pourra pas bénéficier de sa moins bonne performance aux points, dans tous les cas y compris celui où il n'améliore aucune performance sur les cinq épreuves retenues. La meilleure performance de chaque épreuve sera retenue pour le classement de chacun des circuits. Chaque participant à une épreuve du circuit se verra attribuer un nombre de points correspondants à sa performance et à son âge. Les améliorations d'une performance seront prises en compte.

Le classement final correspondra au cumul de points obtenus par ce nageur.

Classement des individus Complet : 17 épreuves => le programme sans le 100 4N.

Classement des individus Sprint : 8 épreuves => 50 et 100 dans chaque nage.

Classement des individus Fond : 7 épreuves => 200 pap, dos, brasse + 400 NL, 800NL, 1500 NL, et 400 4N.

Pour pouvoir figurer dans les classements individuels, chaque nageur devra participer à cinq étapes au minimum inscrites sur le calendrier avec au moins deux championnats (régionaux ou nationaux) et au moins trois meetings. Le CCM pourra réduire ce nombre en fonction de la situation sanitaire et du nombre de compétitions annulées.

Pour valider une étape, chaque nageur devra participer à au moins une épreuve inscrite au programme du classement concerné. (Exemple un nageur inscrit à un meeting au 1500NL et au 200 pap ne validera pas cette étape pour le classement des individus Sprint => il lui faudra donc nager lors d'au moins trois autres meetings pour apparaître dans ce classement)

Récompenses :

La Fédération Française de Natation et ses partenaires récompenseront les lauréats individuels et les meilleures équipes lors de la finale des championnats de France hiver de la saison suivante.

Circuit individuel Complet : des récompenses seront distribuées pour les premiers de chaque catégorie dames et messieurs.

Circuit individuel Sprint et Circuit individuel Fond : des récompenses seront distribuées pour les huit premiers toutes catégories confondues.

Un trophée récompensera la meilleure équipe au total des points obtenus, et sera remis en jeu chaque année. Le club vainqueur du classement club trois années de suite pourra conserver définitivement le trophée.

III^e Championnat de France de Relais

Date de la compétition :	Du samedi 20 janvier au dimanche 21 janvier 2024
Nombre de réunions :	2 : obligatoirement la R1 le samedi et la R2 le dimanche
Période d'engagement :	Du dimanche 7 janvier au dimanche 14 janvier 2024

Préambule :

Afin de permettre la participation des maîtres à des épreuves absentes des championnats de France, la FFN a créé une compétition spécifique aux relais rarement disputés (4x100 et 4x200).

Ce championnat sera disputé sur plusieurs sites (3 à 6). Un système de « Web Challenge » est mis en place pour proposer un classement unique.

Cette journée sera une date protégée.

Les structures souhaitant organiser ce championnat doivent adresser leur demande conjointement à la COF (magali.tapret@ffnatation.fr) et au Cercle de Compétences Maîtres (maitres@ffnatation.fr), au plus tard le **mardi 31 octobre 2023**, sous couvert de leur Ligue (un seul lieu préconisé par Ligue).

La totalité des droits d'engagements sera versée au comité d'organisation.

Conditions d'accès :

Réservé aux nageuses et nageurs maîtres à partir de la catégorie C1 (plus de 25 ans) titulaire d'une licence compétiteur FFN.

Contenu du programme :

- 4 x 100 NL dames, messieurs et mixtes
- 4 x 200 NL dames, messieurs et mixtes
- 4 x 100 4N dames, messieurs et mixtes (1 nageur par distance – Dos/Brasse/Papillon/Crawl)

Pas de grille de qualification

Engagements libres :

Un seul relais par club et par catégorie. Relais mixtes : 2 dames et 2 messieurs

Les nageurs ont la possibilité de s'engager sur 6 relais maximum (interdiction de nager le même relais dans deux catégories différentes. Exemple : je fais le 4 x 100 dames en R1, je ne peux pas faire le 4 x 100 dames en R2.).

Programme sur 2 journées / 2 réunions :

Obligation pour tous les sites de respecter le programme ci-dessous : 2 réunions sur ces deux jours.

Samedi 20 janvier 2024		-	Dimanche 21 janvier 2024	
1	4 x 100 4N mixte		5	4 x 100 4N dames
Pause 15 minutes			6	4 x 100 4N messieurs
2	4 x 100 NL messieurs		Pause 15 minutes	
3	4 x 100 NL dames		7	4 x 200 NL dames
Pause de 15 minutes			8	4 x 200 NL messieurs
4	4 x 100 NL mixte		Pause 15 minutes	
			9	4 x 200 NL mixte

Classement :

- Le classement se fera comme pour les qualifications régionales interclubs : le premier club au classement cumulé des points des relais marquera 1500 points, le deuxième club marquera 1490 points, etc. Ces points seront intégrés au CNCM.
- Coupes pour les trois clubs ayant marqué le plus de points au total (Dames + Hommes + Mixtes).
- Médailles aux trois relais (Dames, Hommes et Mixtes) ayant marqué le plus de points à la table de cotation.
- Les récompenses seront remises aux championnats de France hiver des Maîtres (avec celles du circuit fédéral et des championnats eau libre des Maîtres).
- Réduction sur les engagements des championnats de France été de la même année : (1er Club - 30%, 2e Club - 15 % et 3e Club - 8%).

IV^e Championnat de France N2 Hiver

Date de la compétition :	Week-end entre les 6 & 7 janvier 2024 et les 17 & 18 février 2024
Bassin :	25m
Nombre de réunions :	4 sur 2 jours
Date limite de qualification :	dimanche 24 décembre 2023
Liste définitive des qualifiés :	jeudi 28 décembre 2023
Période d'engagement :	à définir
Liste des engagés :	à définir
Réunion technique :	à définir

Préambule :

Afin de permettre au plus grand nombre de nageuses et nageurs de s'exprimer sur une compétition nationale, la FFN a décidé de créer un championnat de France N2 hiver. Le CCM souhaite que ces championnats hiver N2 soient couplés avec des championnats régionaux. En l'absence de candidature, les championnats N2 hiver seront organisés conjointement avec les championnats de France hiver. Une grille spécifique de qualification à ce championnat N2 est mise en place.

A ce titre les dates des Championnats Maîtres N2 sont des dates protégées.

Les ligues souhaitant coupler ce championnat N2 à des régionaux doivent adresser leur demande conjointement à la COF (magali.tapret@ffnatation.fr) et au Cercle de Compétences Maîtres (maitres@ffnatation.fr), au plus tard le **mardi 31 octobre 2023**.

Equipements :

Bassin de 25m homologué, huit lignes minimum et un bassin servant à la récupération et à l'échauffement.

Chronométrage électronique : une plaque avec affichage huit bandes minimum.

Contenu du programme :

Epreuves individuelles (16 en dames et 16 en messieurs)

50 nage libre, 100 nage libre, 200 nage libre, 400 nage libre, 50 dos, 100 dos, 200 dos, 50 brasse, 100 brasse, 200 brasse, 50 papillon, 100 papillon, 200 papillon, 100 4N, 200 4N et 400 4N.

Organisation des séries :

Les épreuves individuelles pour les 50, 100 et 200m seront distribuées par catégorie. Pour les 400m, ce sera une distribution au temps d'engagement.

Epreuves de relais (2 en dames, 2 en messieurs et 2 en mixte) : 4 x 50 NL, 4 x 50 4N, dames, messieurs et mixtes*.

Pas d'épreuves de relais si les N2 sont nagés conjointement au championnat de France d'hiver.

Dans le cas contraire, les quatre nageurs devront OBLIGATOIREMENT être qualifiés à au moins une épreuve individuelle N2, et seront tous de niveau N2.

Les épreuves de relais seront distribuées par catégorie d'âges

* Les relais mixtes comprendront obligatoirement deux hommes et deux femmes.

Comme en Natation Course, la composition des relais lors des engagements en ligne sur extraNat sera obligatoire.

Une seule modification de composition possible sur place. A partir de la 2^e, certificat médical exigé et validation du CCM.

Si celle-ci entraîne un changement de catégorie, le relais pourra concourir mais l'équipe ne sera pas classée (Hors concours).

Tout nageur qui ratera sa série, et ce quelle qu'en soit la raison, ne pourra être réintégré dans une série ultérieure.

Jury :

Les juge-arbitre et starter seront désignés par la FFN (commission des juges et arbitres) parmi les officiels inscrits sur les listes valides pour la saison en cours des officiels FFN. Les autres officiels seront désignés par l'organisateur.

Mode de qualification :

Compétition ouverte aux nageurs de 25 ans et plus, ayant souscrit une licence compétiteur à la Fédération Française de Natation.

Les nageurs pourront s'engager en fonction de la grille de qualification annexée. Les nageurs ne réalisant pas les temps de qualification ne pourront pas concourir.

Les nageurs devront justifier d'un temps réalisé lors de la saison n-2 à la saison en cours (du 01/01/2021 au 24/12/2023), sous réserve que les performances soient bien intégrées sur le serveur fédéral.

Les temps sont des temps tous bassins (25 et 50m).

- Pour les C2 et au-dessus : recherche des performances réalisées uniquement lors des compétitions Maîtres.
- Pour les C1 (et uniquement) : recherche des performances réalisées lors des compétitions Maîtres et NC.

ATTENTION : Qualification effectuée lors des compétitions internationales

Seules les performances réalisées lors des compétitions internationales inscrites aux calendriers de la LEN ou de l'AQUA (ex-FINA) seront intégrées dans la base fédérale et permettront de se qualifier aux championnats de France, sauf celles qui seraient nagées aux mêmes dates que ces dernières.

Le temps intermédiaire (uniquement le 400 NL au cours d'un 800 NL ou d'un 1500 NL) réalisé lors de compétitions qualificatives pourra être pris en compte pour s'engager après demande officielle et accord du CCM. Cette demande devra nous parvenir par mail (maitres@ffnatation.fr), au plus tard le mercredi précédant l'ouverture de la période d'engagements en ligne. Elle devra préciser le nom du club, les nom et prénom du nageur, la catégorie, le temps, les date et lieu de réalisation de la performance.

Tous les nageurs qualifiés sur une ou deux épreuves pourront s'engager sur une ou deux courses « bonus » (sauf les 400m), afin de pouvoir nager trois épreuves.

Modalités d'engagements :

Le nombre d'engagements individuels par nageur est limité à trois épreuves par jour au maximum, et à cinq pour toute la compétition.

Récompenses :

Le premier nageur français de chaque épreuve dans chaque catégorie sera déclaré « champion de France N2 ». Le nageur étranger terminant premier d'une épreuve sera déclaré « vainqueur des N2 Open ».

Les trois premiers nageurs français de chaque épreuve recevront une médaille.

En cas de présence de nageurs étrangers sur le podium, seul le meilleur sera récompensé.

Les trois premiers relais par épreuve et par catégorie seront également récompensés.

Programme et horaires :

Le programme sera réalisé en corrélation avec les championnats régionaux, si organisés conjointement.

Proposition (facultative) de programme :

Samedi	Dimanche
50 Brasse	50 NL
200 Dos	200 4N
100 Papillon	100 Dos
400 4N	200 Papillon
200 NL	100 NL
100 Brasse	200 Brasse
50 Dos	100 4N
50 Papillon	400 NL
Pause	Pause
Relais 4x50 NL	Relais 4x50 4N

Dans le cas contraire, le programme sera celui des France Hiver des Maîtres, avec les épreuves (lorsqu'elles existent) des championnats N2, placées juste avant celles des championnats N1.

Les épreuves sont communes entre les N1 et les N2, sauf les épreuves de demi-fond (800NL ou 1500NL) ainsi que les relais qui ne sont pas au programme des championnats N2.

Les journées commenceront par les N2 puis les N1, lorsque les épreuves existent.

Ex. pour la réunion 1 - 2023 :

1500 NL messieurs N1
100 Brasse dames N2
100 Brasse dames N1
100 Brasse messieurs N2
100 Brasse messieurs N1

Relais :

Pas d'épreuves de relais si les N2 sont nagés conjointement au championnat de France d'hiver.

Dans le cas contraire, les quatre nageurs devront OBLIGATOIREMENT être qualifiés à au moins une épreuve individuelle N2, et seront tous de niveau N2.

Un seul relais open (avec étrangers) sera récompensé.

Pour être engagé, un relais ne peut pas être composé de plus de deux étrangers.

Les relais composés d'au moins un étranger ne pourront prétendre au titre de champion de France de nationale 2, mais seront déclarés vainqueurs des N2 open. Dans ce cas, le premier relais qui suit dans le classement et composé uniquement de nationaux sera déclaré champion de France de nationale 2.

Bonus « Plus » :

Lorsque le championnat d'hiver N2 sera organisé antérieurement au championnat d'hiver des maîtres (N1), un nageur y faisant un temps dans la grille N1 PB pourra nager une (ou des) épreuves « bonus plus » afin de participer à quatre courses individuelles. Le club (et pas le nageur) devra faire la demande d'engagement par courriel à maitres@ffnatation.fr. Ce « bonus plus » n'est valable que pour les championnats d'hiver de la même année.

Grilles (PB) de qualification N2 :

Pour se qualifier au championnat N2 d'hiver, un nageur devra réaliser un temps dans la grille correspondante ci-dessous.

La performance pourra être réalisée indifféremment en bassin de 25m ou en bassin de 50m

Dames :

Épreuves	C1 : 25 - 29 ans	C2 : 30 - 34 ans	C3 : 35 - 39 ans	C4 : 40 - 44 ans	C5 : 45 - 49 ans	C6 : 50 - 54 ans	C7 : 55 - 59 ans	C8 : 60 - 64 ans	C9 : 65 - 69 ans	C10 : 70 - 74 ans	C11 : 75 - 79 ans	C12 : 80 - 84 ans	C13 : 85 - 89 ans	90 ans et plus
50 Nage Libre	00:37.40	00:38.60	00:39.50	00:40.40	00:41.70	00:45.10	00:48.70	00:52.50	00:59.30	01:07.20	---	---	---	---
100 Nage Libre	01:15.90	01:18.40	01:20.90	01:22.40	01:25.90	01:32.90	01:40.40	01:47.90	02:00.90	02:16.40	02:33.40	02:55.40	03:24.40	---
200 Nage Libre	02:42.00	02:47.50	02:51.50	02:55.00	03:03.50	03:17.00	03:31.50	03:46.50	04:13.50	04:38.50	05:13.50	05:58.50	06:58.50	---
400 Nage Libre	05:29.30	05:39.30	05:51.30	06:01.30	06:19.30	06:47.30	07:16.30	07:44.30	08:32.30	09:22.30	10:32.30	12:04.30	14:07.30	---
50 Dos	00:43.60	00:45.10	00:46.20	00:48.80	00:52.00	00:54.60	00:58.40	01:01.30	01:06.80	01:12.80	01:21.20	01:31.20	01:43.20	---
100 Dos	01:27.20	01:29.70	01:32.70	01:38.70	01:45.20	01:50.70	01:57.90	02:04.70	02:16.20	02:28.20	02:45.10	03:35.10	04:03.10	---
200 Dos	03:02.80	03:09.30	03:13.80	03:26.30	03:39.80	03:50.80	04:04.60	04:18.30	04:40.80	05:07.60	05:39.60	06:26.60	07:26.60	---
50 Brasse	00:47.70	00:49.00	00:50.60	00:52.30	00:54.50	00:56.60	00:59.90	01:04.50	01:09.60	01:15.30	01:22.10	01:31.10	01:42.10	---
100 Brasse	01:36.60	01:39.10	01:43.10	01:46.10	01:51.10	01:56.60	02:03.10	02:12.60	02:20.60	02:35.10	02:49.10	03:06.10	03:28.10	---
200 Brasse	03:25.50	03:30.50	03:37.00	03:44.50	03:56.50	04:07.00	04:21.00	04:37.50	04:55.50	05:23.50	05:53.50	06:29.50	07:16.50	---
50 Papillon	00:40.40	00:41.80	00:43.20	00:44.40	00:48.20	00:50.20	00:53.60	00:57.70	01:06.00	01:14.00	01:24.00	01:39.00	02:01.00	---
100 Papillon	01:23.90	01:26.40	01:29.40	01:32.40	01:38.10	01:43.60	01:50.90	02:02.20	02:15.60	02:32.60	02:55.90	03:28.90	04:16.90	---
200 Papillon	03:03.20	03:08.70	03:13.20	03:19.70	03:28.70	03:41.70	03:55.70	04:14.70	04:44.70	05:21.70	07:39.70	07:44.70	09:37.70	---
100 4 Nages	01:28.00	01:31.50	01:33.50	01:37.00	01:40.00	01:44.00	01:52.00	02:05.00	02:10.00	02:21.00	02:36.50	02:56.00	03:33.00	---
200 4 Nages	03:03.10	03:10.10	03:13.60	03:22.60	03:28.60	03:36.10	03:52.60	04:08.10	04:29.10	05:04.60	05:43.10	06:33.10	07:38.10	---
400 4 Nages	06:20.50	06:33.50	06:40.50	07:00.50	07:14.50	07:31.50	08:01.50	08:31.50	09:12.50	10:18.50	11:44.50	13:34.50	16:04.50	---

Messieurs :

Épreuves	C1 : 25 - 29 ans	C2 : 30 - 34 ans	C3 : 35 - 39 ans	C4 : 40 - 44 ans	C5 : 45 - 49 ans	C6 : 50 - 54 ans	C7 : 55 - 59 ans	C8 : 60 - 64 ans	C9 : 65 - 69 ans	C10 : 70 - 74 ans	C11 : 75 - 79 ans	C12 : 80 - 84 ans	C13 : 85 - 89 ans	90 ans et plus
50 Nage Libre	00:31.40	00:32.40	00:32.80	00:33.30	00:34.00	00:36.00	00:39.30	00:41.40	00:44.00	00:46.20	---	---	---	---
100 Nage Libre	01:04.10	01:06.10	01:06.90	01:08.10	01:10.60	01:15.10	01:21.60	01:26.10	01:31.60	01:38.10	01:49.10	02:11.10	02:27.10	---
200 Nage Libre	02:19.80	02:23.30	02:25.80	02:28.80	02:34.30	02:44.30	02:54.80	03:05.80	03:15.80	03:31.80	03:57.90	04:27.90	05:02.90	---
400 Nage Libre	04:46.80	04:53.80	05:03.80	05:11.80	05:24.80	05:44.80	06:07.80	06:26.80	06:47.80	07:23.80	08:06.30	08:51.30	10:21.30	---
50 Dos	00:36.50	00:37.70	00:39.10	00:40.40	00:42.30	00:44.10	00:47.00	00:50.10	00:53.20	00:57.00	01:07.00	01:17.00	01:27.00	---
100 Dos	01:12.50	01:15.50	01:19.00	01:21.50	01:26.00	01:31.00	01:36.00	01:42.50	01:49.20	01:57.50	02:22.00	02:39.00	03:02.00	---
200 Dos	02:35.30	02:40.80	02:47.30	02:53.30	03:03.30	03:13.30	03:22.80	03:35.80	03:49.60	04:07.30	04:49.60	05:24.60	06:14.60	---
50 Brasse	00:40.00	00:40.50	00:41.40	00:42.50	00:43.80	00:45.90	00:50.50	00:52.80	00:56.30	01:00.70	01:06.90	01:14.90	01:24.90	---
100 Brasse	01:21.00	01:23.00	01:25.00	01:28.00	01:31.50	01:37.00	01:44.50	01:51.50	01:58.50	02:08.50	02:20.50	02:38.50	02:59.50	---
200 Brasse	02:53.10	02:57.10	03:00.10	03:09.60	03:18.10	03:29.10	03:44.10	03:57.60	04:12.10	04:33.10	04:59.10	05:35.10	06:22.10	---
50 Papillon	00:34.30	00:35.50	00:36.30	00:37.40	00:38.60	00:42.10	00:44.90	00:47.10	00:50.60	00:54.90	00:59.90	01:08.30	01:30.30	---
100 Papillon	01:11.40	01:13.40	01:15.40	01:17.90	01:20.90	01:27.90	01:32.90	01:38.90	01:48.40	02:01.40	02:18.90	02:43.10	03:45.60	---
200 Papillon	02:45.20	02:49.70	02:53.20	02:59.70	03:05.70	03:19.70	03:32.70	03:46.70	04:04.70	04:28.70	05:02.70	05:52.70	07:57.70	---
100 4 Nages	01:15.00	01:17.00	01:19.00	01:20.00	01:24.00	01:29.50	01:36.50	01:42.00	01:51.00	02:00.00	02:11.00	02:26.00	02:46.00	---
200 4 Nages	02:36.40	02:42.40	02:44.90	02:48.40	02:56.90	03:08.40	03:22.40	03:33.40	03:51.90	04:12.40	04:39.40	05:14.40	06:18.90	---
400 4 Nages	05:26.00	05:40.00	05:46.00	05:57.00	06:11.00	06:36.00	07:04.00	07:30.00	08:02.00	08:45.00	09:40.00	10:53.00	12:39.00	---

XXIX^e Championnat de France Hiver Open

Lieu :	Le Puy-en-Velay (Haute-Loire)
Date de la compétition :	Du jeudi 7 mars au dimanche 10 mars 2024
Bassin :	25m
Nombre de réunions :	8 sur 4 jours
Date limite de qualification :	dimanche 18 février 2024
Liste définitive des qualifiés :	jeudi 22 février 2024
Période d'engagement :	du dimanche 25 février au dimanche 3 mars 2024
Liste des engagés :	lundi 4 mars 2024
Réunion technique :	mercredi 6 mars 2024 à 18h30

Préambule :

Temps fort de la Natation Maîtres depuis la première édition en 1995, les championnats de France d'hiver constituent, en ce qui concerne la participation, la compétition la plus dense proposée par la FFN. Une grille spécifique à ce championnat est mise en place.

A ce titre les dates des Championnats de France sont des dates protégées.

Equipements :

Bassin de 25m homologué, huit lignes minimum et un bassin servant à la récupération et à l'échauffement. Chronométrage électronique : une plaque avec affichage huit bandes minimum.

Contenu du programme :

Epreuves individuelles (17 en dames et 17 en messieurs)

50 nage libre, 100 nage libre, 200 nage libre, 400 nage libre, 800 nage libre ou 1500 nage libre (une année sur quatre), 50 dos, 100 dos, 200 dos, 50 brasse, 100 brasse, 200 brasse, 50 papillon, 100 papillon, 200 papillon, 100 4N, 200 4N et 400 4N.

Organisation des séries :

Les épreuves individuelles pour les 50, 100 et 200m seront distribuées par catégorie. Pour les 400 et 800/1500m, ce sera une distribution au temps d'engagement.

Epreuves de relais (2 en dames, 2 en messieurs et 2 en mixtes): 4 x 50 NL, 4 x 50 4N, dames, messieurs et mixte*.

N'importe quel nageur licencié compétiteur au club et âgé de 25 ans et plus au 31 décembre peut concourir pour les relais, y compris ceux n'ayant pas obtenu de qualification pour une épreuve individuelle.

Les épreuves de relais seront distribuées par catégorie d'âges.

Tous les classements se feront au temps et par catégorie.

* Les relais mixtes comprendront obligatoirement deux hommes et deux femmes.

La composition des relais lors des engagements en ligne sur extraNat sera obligatoire.

Une seule modification de composition possible sur place. A partir de la 2^e, certificat médical exigé et validation du CCM. Si celle-ci entraîne un changement de catégorie, le relais pourra concourir mais l'équipe ne sera pas classée.

Tout nageur qui ratera sa série, et ce quelle qu'en soit la raison, ne pourra être réintégré dans une série ultérieure.

Jury :

Le jury de tête sera désigné par la FFN (commission des juges et arbitres) parmi les officiels inscrits sur les listes valides pour la saison en cours. Les autres officiels seront désignés par l'organisateur.

Mode de qualification :

Compétition ouverte aux nageurs de 25 ans et plus, ayant souscrit une licence compétiteur à la Fédération Française de Natation ou licencié à une fédération étrangère.

Les nageurs pourront s'engager en fonction de la grille de qualification annexée. Les nageurs ne réalisant pas les temps de qualification ne pourront pas concourir.

Les nageurs devront justifier d'un temps dans la grille PB réalisé lors de la saison n-2 à la saison en cours (du 01/01/2021 au 18/02/2024), sous réserve que les performances soient bien intégrées sur le serveur fédéral.

Les temps sont des temps tous bassins (25 et 50m).

- Pour les C2 et au-dessus : recherche des performances réalisées uniquement lors des compétitions Maîtres.
- Pour les C1 (et uniquement) : recherche des performances réalisées lors des compétitions Maîtres et NC.

ATTENTION : Qualification effectuée lors des compétitions internationales

Seules les performances réalisées lors des compétitions internationales inscrites aux calendriers de la LEN ou de l'AQUA (ex-FINA) seront intégrées dans la base fédérale et permettront de se qualifier aux championnats de France, sauf celles qui seraient nagées aux mêmes dates que ces dernières.

Le temps intermédiaire (uniquement le 400 NL au cours d'un 800 NL ou d'un 1500 NL) réalisé lors de compétitions qualificatives pourra être pris en compte pour s'engager après demande officielle et accord du CCM. Cette demande devra nous parvenir par mail (maitres@ffnatation.fr), au plus tard le mercredi précédant l'ouverture de la période d'engagements en ligne. Elle devra préciser le nom du club, les nom et prénom du nageur, la catégorie, le temps, les date et lieu de réalisation de la performance.

Tous les nageurs qualifiés sur une ou deux épreuves pourront s'engager sur une ou deux courses « bonus » de distances inférieures à 400m (soit 50m/100m ou 200m), afin de pouvoir nager trois épreuves.

Modalités d'engagements :

Le nombre d'engagements individuels par nageur est limité à trois épreuves par jour au maximum, et à cinq pour toute la compétition.

Si un nageur, lors du championnat N2 se déroulant à une autre date et sur un autre site que les N1, obtient au moins une qualification au Championnat de France hiver 2024 (N1), il pourra nager une quatrième épreuve (« Bonus plus »). Le club devra engager le nageur sur les trois courses autorisées et demander par mail (maitres@ffnatation.fr) l'engagement à la quatrième épreuve.

Un nageur qualifié aux championnats de France sur au moins une course ne pourra plus s'engager en N2.

Récompenses :

Le premier nageur français de chaque épreuve dans chaque catégorie sera déclaré « champion de France ». Le nageur étranger terminant premier d'une épreuve sera déclaré « vainqueur des Championnats Open ».

Les trois premiers nageurs français de chaque épreuve recevront une médaille. En cas de présence de nageurs étrangers sur le podium, seul le meilleur sera récompensé. Les trois premiers relais par épreuve et par catégorie seront également récompensés. Un seul relais open (avec étrangers) sera récompensé. Pour être engagé, un relais ne peut pas être composé de plus de deux étrangers.

Les relais composés d'au moins un étranger ne pourront prétendre au titre de champion de France, mais seront déclarés vainqueurs des championnats de France Open. Dans ce cas, le premier relais qui suit dans le classement et composé uniquement de nationaux sera déclaré champion de France.

Programme :

Jeudi 7 mars 2024		-	Vendredi 8 mars 2024	
Réunion 1 :			Réunion 3 :	
1	800 NL messieurs		11	800 NL dames
2	100 Brasse dames		12	50 Dos messieurs
3	100 Brasse messieurs		13	50 Dos dames
Réunion 2 :			Réunion 4 :	
4	100 Papillon dames		14	200 Brasse messieurs
5	100 Papillon messieurs		15	200 Brasse dames
6	50 NL dames		16	100 NL messieurs
7	50 NL messieurs		17	100 NL dames
8	200 Dos dames		18	400 4N messieurs
9	200 Dos messieurs		19	400 4N dames
Pause 15 minutes			20	4 x 50 4N messieurs
10	4 x 50 4N mixtes		21	4 x 50 4N dames
Samedi 9 mars 2024		-	Dimanche 10 mars 2024	
Réunion 5 :			Réunion 7 :	
22	400 NL messieurs		32	400 NL dames
23	200 NL dames		33	200 NL messieurs
24	200 Papillon messieurs		34	100 Dos dames
25	200 Papillon dames		35	100 Dos messieurs
Réunion 6 :			Réunion 8 :	
26	50 Brasse messieurs		36	200 4N dames
27	50 Brasse dames		37	200 4N messieurs
28	100 4N messieurs		38	50 Papillon dames
29	100 4N dames		39	50 Papillon messieurs
30	4 x 50 NL messieurs		Pause 15 minutes	
31	4 x 50 NL dames		40	4 x 50 NL mixtes

En général, l'ouverture des portes se fera à 7h30 ou 8h00, le début des épreuves une heure plus tard. Une pause méridienne de 90 minutes environ sera programmée aux alentours de 12h30. Les pauses avant les relais ne seront effectives que si le timing est raisonnable afin de permettre une fin de journée à une heure acceptable.

Bien évidemment les horaires, ainsi que le découpage par réunion sont prévisionnels, et pourront être modifiés en fonction des engagements. Les pauses facultatives seront effectuées, si le planning le permet.

Grilles de qualification N1 (PB) :

Pour se qualifier au championnat d'hiver des maîtres, un nageur devra réaliser un temps dans la grille correspondante ci-dessous. Ces grilles ont été revues pour 2024 en fonction des points « masters », afin de demander, pour pouvoir participer, des performances équivalentes quelques soient l'âge et le sexe. Les grilles ont été généralement légèrement durcies pour tenir compte de l'évolution « post-covid », ou simplement pour annuler des incohérences.

La performance pourra être réalisée indifféremment en bassin de 25m ou en bassin de 50m.

Dames :

Épreuves	C1: 25 - 29 ans	C2: 30 - 34 ans	C3: 35 - 39 ans	C4: 40 - 44 ans	C5: 45 - 49 ans	C6: 50 - 54 ans	C7: 55 - 59 ans	C8: 60 - 64 ans	C9: 65 - 69 ans	C10: 70 - 74 ans	C11: 75 - 79 ans	C12: 80 - 84 ans	C13: 85 - 89 ans	90 ans et plus
50 Nage Libre	00:31.30	00:32.30	00:33.30	00:34.30	00:35.30	00:36.30	00:38.30	00:41.30	00:47.30	00:52.30	01:00.30	---	---	---
100 Nage Libre	01:08.80	01:11.80	01:12.80	01:14.30	01:16.80	01:20.80	01:30.80	01:36.80	01:43.80	01:53.80	02:09.80	02:28.80	02:58.80	---
200 Nage Libre	02:29.50	02:34.50	02:39.50	02:42.50	02:50.50	03:03.50	03:16.10	03:28.10	03:57.10	04:17.10	05:05.10	05:50.10	06:50.10	---
400 Nage Libre	05:15.80	05:23.80	05:37.80	05:45.80	06:03.80	06:30.80	06:59.80	07:25.80	08:15.80	09:12.80	10:25.80	11:57.80	14:00.80	---
800 Nage Libre	10:52.10	11:09.10	11:29.10	11:52.10	12:32.10	13:26.10	14:22.10	15:22.10	16:52.10	18:38.10	21:03.10	24:08.10	28:53.10	---
1500 Nage Libre	20:44.50	21:24.50	22:20.50	23:08.50	24:22.50	26:06.50	27:35.50	29:53.50	32:43.50	36:24.50	40:43.50	46:38.50	55:46.50	---
50 Dos	00:37.70	00:38.70	00:39.70	00:40.70	00:43.70	00:45.70	00:48.70	00:51.70	00:57.20	01:02.70	01:10.70	01:20.70	01:30.70	---
100 Dos	01:18.70	01:22.70	01:25.70	01:27.70	01:32.70	01:36.70	01:41.70	01:48.70	01:56.70	02:07.70	02:22.70	02:57.70	03:20.70	---
200 Dos	02:51.60	02:57.60	03:02.60	03:14.60	03:28.60	03:39.60	03:53.60	04:06.60	04:29.60	04:59.60	05:31.60	06:18.60	07:18.60	---
50 Brasse	00:41.30	00:42.30	00:44.30	00:45.30	00:47.30	00:48.80	00:51.30	00:55.30	01:02.80	01:08.30	01:17.30	01:26.30	01:37.30	---
100 Brasse	01:30.60	01:32.10	01:34.60	01:38.10	01:44.10	01:49.10	01:55.10	02:02.10	02:14.10	02:30.10	02:44.10	03:01.10	03:23.10	---
200 Brasse	03:12.50	03:17.50	03:24.00	03:31.50	03:43.50	03:54.00	04:08.50	04:24.00	04:44.50	05:15.50	05:45.50	06:21.50	07:08.50	---
50 Papillon	00:34.40	00:35.40	00:37.40	00:38.40	00:40.90	00:43.40	00:45.90	00:50.40	00:55.40	01:03.40	01:12.40	01:28.40	01:45.40	---
100 Papillon	01:17.60	01:19.60	01:23.60	01:26.60	01:32.60	01:37.60	01:44.60	01:56.10	02:09.60	02:27.60	02:50.60	03:23.60	04:11.60	---
200 Papillon	02:52.70	02:57.70	03:02.70	03:08.70	03:17.70	03:30.70	03:44.70	04:03.70	04:33.70	05:13.70	06:25.70	07:36.70	09:29.70	---
100 4 Nages	01:20.00	01:22.00	01:25.00	01:27.00	01:30.00	01:36.00	01:43.00	01:51.00	02:00.00	02:15.00	02:30.00	02:50.00	03:17.00	---
200 4 Nages	02:50.60	02:56.60	03:02.60	03:08.60	03:16.60	03:25.60	03:41.60	03:57.60	04:18.60	04:56.60	05:35.60	06:25.60	07:30.60	---
400 4 Nages	06:04.50	06:17.50	06:24.50	06:44.50	06:58.50	07:15.50	07:45.50	08:15.50	08:56.50	10:10.50	11:36.50	13:26.50	15:56.50	---

Messieurs :

Épreuves	C1: 25 - 29 ans	C2: 30 - 34 ans	C3: 35 - 39 ans	C4: 40 - 44 ans	C5: 45 - 49 ans	C6: 50 - 54 ans	C7: 55 - 59 ans	C8: 60 - 64 ans	C9: 65 - 69 ans	C10: 70 - 74 ans	C11: 75 - 79 ans	C12: 80 - 84 ans	C13: 85 - 89 ans	90 ans et plus
50 Nage Libre	00:26.30	00:26.80	00:27.30	00:27.80	00:28.80	00:29.80	00:31.80	00:33.30	00:36.30	00:39.30	00:43.30	---	---	---
100 Nage Libre	00:58.50	01:00.00	01:01.00	01:02.50	01:04.50	01:07.50	01:11.50	01:15.50	01:22.50	01:28.50	01:38.50	02:05.50	02:21.50	---
200 Nage Libre	02:08.90	02:12.40	02:14.90	02:17.90	02:23.40	02:29.40	02:39.40	02:48.40	03:03.40	03:20.40	03:49.90	04:19.90	04:54.90	---
400 Nage Libre	04:33.30	04:40.30	04:48.80	04:58.30	05:07.30	05:27.30	05:50.30	06:09.30	06:31.30	07:17.80	08:00.30	08:47.30	10:15.30	---
800 Nage Libre	09:49.10	09:59.10	10:08.10	10:22.10	10:51.10	11:36.10	12:16.10	12:56.10	13:46.10	15:17.10	16:40.10	18:25.10	22:00.10	---
1500 Nage Libre	18:24.90	18:42.90	19:06.90	19:46.90	20:41.90	21:59.90	23:14.90	24:29.90	25:59.90	28:59.90	31:29.90	34:44.90	41:29.90	---
50 Dos	00:31.00	00:32.00	00:33.50	00:34.50	00:36.00	00:37.50	00:40.00	00:42.50	00:46.00	00:52.00	00:57.00	01:03.00	01:12.00	---
100 Dos	01:06.50	01:09.00	01:12.50	01:15.00	01:18.50	01:23.00	01:28.50	01:34.00	01:42.00	01:52.00	02:07.00	02:21.00	02:42.00	---
200 Dos	02:24.10	02:29.60	02:36.10	02:42.10	02:52.10	03:02.10	03:11.10	03:24.10	03:39.10	03:59.10	04:41.10	05:16.10	06:00.10	---
50 Brasse	00:33.90	00:34.90	00:35.90	00:36.90	00:37.90	00:39.90	00:41.90	00:43.90	00:47.90	00:53.90	01:01.90	01:09.90	01:19.90	---
100 Brasse	01:15.00	01:17.00	01:19.00	01:22.00	01:24.50	01:28.50	01:36.00	01:41.00	01:50.50	02:00.50	02:13.50	02:31.50	02:52.50	---
200 Brasse	02:40.10	02:44.10	02:47.10	02:56.10	03:01.10	03:10.10	03:25.10	03:40.10	03:57.10	04:20.10	04:46.10	05:22.10	06:09.10	---
50 Papillon	00:28.80	00:29.80	00:30.80	00:31.80	00:32.80	00:34.30	00:36.30	00:38.80	00:41.80	00:47.30	00:55.30	01:03.30	01:16.30	---
100 Papillon	01:05.60	01:07.60	01:08.60	01:11.60	01:14.60	01:18.60	01:24.60	01:30.60	01:41.60	01:55.60	02:13.60	02:39.60	03:30.60	---
200 Papillon	02:28.70	02:32.70	02:36.70	02:42.70	02:48.70	03:01.70	03:13.70	03:28.70	03:48.70	04:15.70	04:49.70	05:39.70	07:44.70	---
100 4 Nages	01:07.00	01:09.00	01:11.00	01:13.00	01:15.00	01:21.00	01:27.00	01:33.00	01:40.00	01:50.00	02:02.00	02:17.00	02:40.00	---
200 4 Nages	02:25.40	02:30.90	02:33.90	02:36.90	02:44.90	02:55.90	03:07.90	03:19.90	03:34.90	04:02.90	04:30.90	05:05.90	06:10.90	---
400 4 Nages	05:10.00	05:22.00	05:27.00	05:38.00	05:49.00	06:14.00	06:38.00	07:05.00	07:41.00	08:33.00	09:32.00	10:45.00	12:31.00	---

IX^e Championnat de France Interclubs

Lieu :	Châteauroux (Indre)
Date de la compétition :	Du samedi 6 avril au dimanche 7 avril 2024
Bassin :	25m
Nombre de réunions :	2 sur 2 jours
Date limite de qualification :	dimanche 3 mars 2024
Liste définitive des qualifiés :	jeudi 7 mars 2024
Déclaration de participation :	du vendredi 8 mars au mercredi 13 mars 2024
Liste des participants :	jeudi 14 mars 2024
Période d'engagement :	du dimanche 17 mars 2024 au dimanche 24 mars 2024
Liste des engagés :	lundi 25 mars 2024
Réunion technique :	samedi 6 avril 2024 à 11h30

Préambule :

L'objectif est, comme pour les nageurs de catégories d'âges, de pouvoir participer à une compétition spécifique qui regroupe des nageurs qui s'entraînent ensemble et, sans notion de sexe, qui demandent à constituer une équipe avec des épreuves adaptées à leur niveau.

A ce titre les dates des Championnats de France sont des dates protégées

Equipements :

Bassin de 25m homologué et chronométrage automatique.

Il est impératif d'organiser cette compétition en bassin de dix ou huit couloirs, avec bassin de récupération.

Catégories d'âges concernées :

Les catégories « Maîtres » (25 ans et plus) de l'AQUA (ex-FINA) sont appliquées.

Contenu du programme :

-Epreuves individuelles :

50 nage libre, 100 nage libre, 200 nage libre, 50 dos, 100 dos, 50 brasse, 100 brasse, 50 papillon, 100 Papillon, 100 4 nages.

Classement au temps.

-Epreuves de relais

4 x 50 4N mixte (composé obligatoirement de 2 dames et de 2 messieurs).

10 x 50 NL (composé des 10 nageurs participant aux épreuves individuelles).

Classement au temps.

La course des réservistes (deux maximum par équipe) sera nagée après le 10 x 50 NL (un 50m ou un 100m, spécialité au choix).

NB : S'agissant d'une compétition par équipes, la règle des deux départs s'applique, conformément aux dispositions particulières de la FFN pour l'application des règlements techniques de l'AQUA.

Jury :

Le juge-arbitre et le starter seront désignés par la FFN (commission des juges et arbitres) parmi les officiels inscrits sur les listes valides, pour la saison en cours, des officiels FFN. Les autres officiels seront désignés par l'organisateur.

Phase de qualification :

Afin de permettre la qualification à la finale nationale, les équipes doivent participer à une poule de qualification au sein de leur propre région et uniquement au sein de celle-ci (sauf si cette dernière n'en organise pas) en respectant le programme de la finale nationale. Si la ligue régionale ne les organise pas, le département peut le faire et les équipes ayant participé seront classées au même titre que les autres.

Mode de qualification :

Les quatre-vingts premières équipes seront qualifiées dans la limite de trois équipes par club. La meilleure équipe du club organisateur sera qualifié d'office à la 80^e place quel que soit son rang de qualification, en cas de non-participation aux poules régionales (la qualification lors d'une poule régionale n'est pas obligatoire pour l'organisateur). Bien évidemment, en cas de meilleur classement que 80^e aux qualifications, c'est ce rang qui sera pris en compte. Les équipes classées ensuite de la 81^e à la 200^e place sont réservistes.

Toutes les équipes doivent confirmer sur extraNat leur participation du vendredi 8 au mercredi 13 mars 2024.

La liste définitive des participants déclarés sera publiée le jeudi 14 mars 2024.

Les engagements seront ouverts du dimanche 17 mars au dimanche 24 mars 2024.

La liste des engagés sera publiée le lundi 25 mars 2024.

Remplacements :

Les 40 premières équipes au classement, ayant déclaré leur participation et s'étant engagée sur extraNat seront en N1. En cas de places vacantes, le CCM décidera de combler avec des équipes volontaires qualifiées.

En cas d'impossibilité, la ou les meilleures équipes 2 de N2 (donc entre le 41^e rang et le 80^e) devront obligatoirement combler les places disponibles en N1.

Les 40 suivantes iront en N2. En cas de place vacante après les engagements extraNat, une proposition sera faite aux équipes réservistes non retenues dans les 80, par ordre du classement.

Règlement spécifique :

Compétition par équipe ouverte aux nageurs de 25 ans et plus (C1), ayant souscrit une licence compétiteur à la Fédération Française de Natation.

Les nageurs représentent leur club. Chaque équipe est composée de dix licenciés du même club (composé d'au moins 2 hommes ou 2 femmes).

Toute équipe non conforme sera disqualifiée mais les performances individuelles seront prises en compte.

Les séries sont nagées au temps d'engagement, sans tenir compte ni du sexe, ni de l'âge des concurrents.

Chaque concurrent participe obligatoirement à une épreuve individuelle et au relais 10 x 50 m nage libre.

Tout nageur qui aurait raté sa série, et ce quelle qu'en soit la raison, ne pourra être réintégré dans une série ultérieure.

En cas de blessure d'un membre de l'équipe, et jusqu'à un quart d'heure précédent le départ du 10 x 50 nage libre, il peut être fait appel à un remplaçant. Passé ce délai, il ne peut plus y avoir de modifications dans les engagements individuels.

Les équipes ayant déclaré leur participation et ne s'étant pas inscrites sur extraNat seront redevables d'une amende d'un montant de 210€ (en sus des frais d'engagement obligatoires), augmenté à 500€ en cas de récidive dans les 4 ans.

Si une équipe de rang supérieur déclare forfait, toutes les équipes de rangs inférieurs seront également forfaits.

Uniquement dans le cas où un club présente plus de deux équipes dans des poules différentes, une équipe de rang inférieur sera plafonnée au nombre de points obtenus par l'équipe supérieure (hors disqualification). En cas de disqualification, le plafond de points sera obtenu avec la moyenne des points des épreuves disputées x 12.

Modalités d'engagements :

Aucun engagement ne sera accepté sur place.

Engagements au 10 x 50 NL :

Dans la mesure du possible, les engagements seront effectués en prenant comme base les temps de qualification aux poules régionales. Le CCM se réserve le droit de modifier les temps d'engagements manifestement anachroniques.

Le classement, pour attribution du nombre de points, s'effectue d'après la table de cotation fédérale. La performance de chaque nageur est affectée d'un coefficient de rajeunissement.

Les points des épreuves individuelles seront calculés ainsi :

Temps réalisé divisé par le coefficient de majoration en fonction de l'épreuve et de la catégorie et calcul des points à la table de cotation FFN.

Les points des épreuves de relais seront calculés ainsi :

Pour une relayeuse, le coefficient spécifique est pris dans la table dames en relais.

Pour un relayeur, le coefficient est pris dans la table individuelle messieurs.

- ⇒ 4 x 50 m 4 nages : cotation FFN du relais messieurs 4 x 50 m 4N après correction par la moyenne des coefficients.
- ⇒ 10 x 50 m nage libre : cotation FFN du 10 x 50 m nage libre messieurs après correction par la moyenne des coefficients.

L'abandon, l'épreuve non nagée ou la disqualification n'entraînent pas le déclassement de l'équipe.

Dans tous les cas mentionnés ci-dessus, le nageur ou le relais marquera « 0 » point.

Pour être classé, un club doit obligatoirement disputer le 10 x 50m NL avec minimum 2 hommes ou 2 femmes.

Programme et horaires :

Le défilé des équipes débutera 30 minutes avant la 1^{ère} réunion de chaque poule nationale (au maximum 5 personnes par club).

Samedi 6 avril 2024		Dimanche 7 avril 2024	
Réunion 1 :		Réunion 2 :	
N2	OP : 12h30	N1	OP : 08h15
N2	défilé : 14h00	N1	DE : 09h30
N2	DE : 14h30	N1	Récompenses : 11h30
N1	OP : 16h00	N2	OP : 13h15
N1	défilé : 17h15	N2	DE : 14h30
N1	DE : 17h45	N2	Récompenses : 16h30
1	Relais 10 x 50NL	7	100 Nage Libre
Course des remplaçants		8	50 Brasse
2	200 Nage Libre	9	100 Dos
3	100 Papillon	10	50 Papillon
4	50 Dos	11	100 4 Nages
5	100 Brasse	Pause 15 minutes	
6	50 NL	12	Relais 4 x 50 4N Mixtes

XXXVII^e Championnat de France été Open & IV^e Championnat de France été N2

Lieu :	Montpellier (Hérault)
Date de la compétition :	Du jeudi 20 juin au dimanche 23 juin 2024
Bassin :	50m
Nombre de réunions :	7 sur 4 jours
Date limite de qualification :	dimanche 9 juin 2024
Liste définitive des qualifiés :	mercredi 12 juin 2024
Période d'engagement :	du jeudi 13 juin au lundi 17 juin 2024
Liste des engagés :	mardi 18 juin 2024
Réunion technique :	mercredi 19 juin 2024 à 18h30

Préambule :

Les championnats de France N2 été seront conjointement organisés avec les championnats de France N1 été.

A ce titre les dates des Championnats Maîtres sont des dates protégées.

Equipements :

Bassin de 50m homologué, huit lignes minimum et un bassin servant à la récupération et à l'échauffement. Chronométrage électronique : une plaque avec affichage huit bandes minimum.

Contenu du programme :

Epreuves individuelles (16 en dames et 16 en messieurs)

50 nage libre, 100 nage libre, 200 nage libre, 400 nage libre, 800 ou 1500 NL, 50 dos, 100 dos, 200 dos, 50 brasse, 100 brasse, 200 brasse, 50 papillon, 100 papillon, 200 papillon, 200 4N et 400 4N.

-Organisation des séries

Les épreuves individuelles pour les 50, 100 et 200m seront distribuées par catégorie. Pour les 400m, ce sera une distribution au temps d'engagement.

Epreuves de relais **uniquement au championnat N1** (2 en dames, 2 en messieurs et 2 en mixte) : 4 x 50 NL, 4 x 50 4N, dames, messieurs et mixte*.

N'importe quel nageur licencié compétiteur au club et âgé de 25 ans et plus au 31 décembre peut concourir pour les relais, y compris ceux n'ayant pas obtenu de qualification pour une épreuve individuelle.

Les épreuves de relais seront distribuées par catégories d'âges.

Tous les classements se feront au temps et par catégorie.

* Les relais mixtes comprendront obligatoirement deux hommes et deux femmes.

La composition des relais lors des engagements en ligne sur extraNat sera obligatoire.

Une seule modification de composition possible sur place. A partir de la 2^e, le certificat médical sera exigé, ainsi que la validation du CCM.

Si celle-ci entraîne un changement de catégorie, le relais pourra concourir mais l'équipe ne sera pas classée.

Tout nageur qui ratera sa série, et ce quelle qu'en soit la raison, ne pourra être réintégré dans une série ultérieure.

Jury :

Les juge-arbitre et starter seront désignés par la FFN (commission des juges et arbitres) parmi les officiels inscrits sur les listes valides pour la saison en cours des officiels FFN. Les autres officiels seront désignés par l'organisateur.

Mode de qualification :

Compétition ouverte aux nageurs de 25 ans et plus, ayant souscrit une licence compétiteur à la Fédération Française de Natation ou licencié à une fédération étrangère (uniquement pour les N1).

Les nageurs pourront s'engager en fonction des deux grilles de qualification, suivant la taille du bassin de la performance réalisée.

Les nageurs ne réalisant pas les temps de qualification ne pourront pas concourir.

Les nageurs devront justifier d'un temps dans la grille correspondante à la longueur du bassin réalisé lors de la saison n-2 à la saison en cours (du 01/01/2021 au 09/06/2024), sous réserve que les performances soient bien intégrées sur le serveur fédéral.

Attention : une grille pour des temps réalisés en petit bain et une grille pour les temps réalisés en grand bassin.

- Pour les C2 et au-dessus : recherche des performances réalisées uniquement lors des compétitions Maîtres.
- Pour les C1 (et uniquement) : recherche des performances réalisées lors des compétitions Maîtres et NC.

ATTENTION : Qualification effectuée lors des compétitions internationales

Seules les performances réalisées lors des compétitions internationales inscrites aux calendriers de la LEN ou de l'AQUA (ex-FINA) seront intégrées dans la base fédérale et permettront de se qualifier aux championnats de France, sauf celles qui seraient nagées aux mêmes dates que ces dernières.

Le temps intermédiaire (uniquement le 400 NL au cours d'un 800 NL ou d'un 1500 NL) réalisé lors de compétitions qualificatives pourra être pris en compte pour s'engager après demande officielle et accord du CCM. Cette demande devra nous parvenir par mail (maitres@ffnatation.fr), au plus tard le mercredi précédant l'ouverture de la période d'engagements en ligne. Elle devra préciser le nom du club, les nom et prénom du nageur, la catégorie, le temps, les date et lieu de réalisation de la performance.

Tous les nageurs qualifiés sur une ou deux épreuves pourront s'engager sur une ou deux courses « bonus » d'une distance inférieure à 400m (50m, 100m et 200m), afin de pouvoir nager trois épreuves.

Modalités d'engagements :

Le nombre d'engagements individuels par nageur est limité à trois épreuves par jour au maximum, et à cinq pour toute la compétition.

Pas de « Bonus plus » en été lorsque les championnats sont sur le même site aux mêmes dates.

Un nageur qualifié aux championnats France sur au moins une course ne pourra plus s'engager en N2.

Récompenses (N1 et N2) :

Le premier nageur français de chaque épreuve dans chaque catégorie sera déclaré « champion de France ». Le nageur étranger terminant premier d'une épreuve sera déclaré « vainqueur des Championnats Open ».

Les trois premiers nageurs français de chaque épreuve recevront une médaille. En cas de présence de nageurs étrangers sur le podium, seul le meilleur sera récompensé. Les trois premiers relais par épreuve et par catégorie seront également récompensés. Un seul relais open (avec étrangers) sera récompensé. Pour être engagé, un relais ne peut pas être composé de plus de deux étrangers.

Les relais composés d'au moins un étranger ne pourront prétendre au titre de champion de France, mais seront déclarés vainqueurs des championnats de France Open. Dans ce cas, le premier relais qui suit dans le classement et composé uniquement de nationaux sera déclaré champion de France.

Planning N1 et N2 :

Les courses sont communes entre les N1 et les N2, sauf les épreuves de demi-fond (800NL ou 1500NL) ainsi que les relais qui ne sont pas au programme des championnats N2.

Les journées commenceront par les N2 puis les N1, lorsque les épreuves existent.

Ex. pour la réunion du jeudi :

800 NL messieurs N1
100 Brasse dames N2
100 Brasse dames N1
100 Brasse messieurs N2
100 Brasse messieurs N1

Etc.

Programme :

Jeudi 20 juin 2024		-	Vendredi 21 juin 2024	
Réunion 1 :			Réunion 3 :	
1	800 NL messieurs		11	800 NL dames
2	100 Brasse dames		12	50 Dos messieurs
3	100 Brasse messieurs		13	50 Dos dames
Réunion 2 :			Réunion 4 :	
4	100 Papillon dames		14	200 Brasse messieurs
5	100 Papillon messieurs		15	200 Brasse dames
6	50 NL dames		16	100 NL messieurs
7	50 NL messieurs		17	100 NL dames
8	200 Dos dames		18	400 4N messieurs
9	200 Dos messieurs		19	400 4N dames
Pause 15 minutes			20	4 x 50 4N messieurs
10	4 x 50 4N mixtes		21	4 x 50 4N dames
Samedi 22 juin 2024		-	Dimanche 23 juin 2024	
Réunion 5 :			Réunion 7 :	
22	400 NL messieurs		34	400 NL dames
23	200 NL dames		35	200 NL messieurs
24	100 dos messieurs		36	50 Papillon dames
25	100 dos dames		37	50 Papillon messieurs
Réunion 6 :			Pause 15 minutes	
26	50 Brasse messieurs		38	4 x 50 NL mixtes
27	50 Brasse dames			
28	200 Papillon messieurs		Eau libre des Maîtres	
29	200 Papillon dames			
30	200 4N messieurs			
31	200 4N dames			
32	4 x 50 NL messieurs			
33	4 x 50 NL dames			

En général, l'ouverture des portes se fera à 7h30 ou 8h00, le début des épreuves une heure plus tard. Une pause méridienne de 90 minutes environ sera programmée aux alentours de 12h30. Les pauses avant les relais ne seront effectives que si le timing est raisonnable afin de permettre une fin de journée à une heure acceptable.

Bien évidemment les horaires, ainsi que le découpage par réunion sont prévisionnels, et pourront être modifiés en fonction des engagements. Les pauses facultatives seront effectuées, si le planning le permet.

Grille de conversion PB/GB :

ÉPREUVES	MAJORATION	
	Dames	Messieurs
50 nage libre	0.70	0.70
100 nage libre	1.20	1.50
200 nage libre	2.90	3.60
400 nage libre	6.20	7.70
800 nage libre	12.90	15.90
1500 nage libre	24.50	30.10
50 dos	1.30	1.50
100 dos	2.30	3.00
200 dos	5.40	6.90
50 brasse	0.70	1.10
100 brasse	1.90	2.50
200 brasse	4.50	5.90
50 papillon	0.60	0.70
100 papillon	1.40	1.40
200 papillon	3.30	3.30
200 4 nages	3.40	4.10
400 4 nages	7.50	9.00

XXX^e Championnat de France Eau libre Open

Lieu :	Montpellier (Hérault)
Date de la compétition :	dimanche 23 juin 2024
Lieu précis :	A définir
Période d'engagement :	du dimanche 9 juin au dimanche 16 juin 2024
Liste des engagés :	lundi 17 juin 2024
Réunion technique :	mercredi 19 juin 2024 à 18h30 (avec France été Maîtres)

Préambule :

Moment très convivial avec une épreuve, si possible spécifique aux Maîtres, de 3000m en eau libre.

Environnement :

Lac / Mer-Océan / Plan d'eau / Rivière

Règlement FFN Eau Libre :

La température de l'eau la plus basse pour une compétition FFN en eau libre est de 14°C.

De 14°C à 17,9°C : les combinaisons thermiques homologuées (Néoprène) sont obligatoires.

De 18°C à 19,9°C : les combinaisons thermiques homologuées (Néoprène) sont optionnelles.

A 20°C et plus : les combinaisons thermiques homologuées (Néoprène) sont interdites.

Mode de qualification :

Compétition ouverte aux nageurs de 25 ans et plus (C1 et plus), ayant souscrit une licence compétiteur à la Fédération Française de Natation ou licencié à une fédération étrangère.

Modalités d'engagements :

Le CCM souhaite confier les championnats de France eau libre des Maîtres, à l'organisateur des championnats de France Maîtres été.

En cas d'impossibilité, le CCM essaiera de coupler ce championnat à une épreuve de Coupe de France eau libre, ou à un Aqua challenge

La période d'engagements auprès de la FFN est fixée du J - 11 au J - 4

Les droits d'engagements doivent être réglés par carte bancaire.

La publication de la liste des engagés interviendra à J - 3.

Tout engagement supplémentaire effectué lors de la réunion technique sera éventuellement possible (sous réserve d'accord du délégué et de disponibilité de place) mais son tarif sera majoré de 60€.

Récompenses :

Le premier nageur français dans chaque catégorie sera déclaré « champion de France ». Le nageur étranger terminant premier d'une épreuve sera déclaré « vainqueur des championnats Open ».

Les trois premiers nageurs français recevront une médaille.

En cas de présence de nageurs étrangers sur le podium, seul le meilleur sera récompensé.

CNCM : Classement National des Clubs Maîtres

L'organisation du nouveau classement des clubs se définit en plusieurs parties : une partie commune à toutes les disciplines de la FFN (classement institutionnel ou administratif) et une partie spécifique.

Cette organisation structurelle devrait permettre à chaque club de se trouver un mode de valorisation, soit par sa qualité de structuration, soit par la diversité des pratiques qu'il propose ou par son niveau d'expertise dans une discipline.

Classement spécifique Natation Maîtres :

L'organisation du nouveau classement des clubs se définit en quatre grands thèmes : un classement des compétitions par équipe, un classement « Trophée Elite » basé sur nos championnats nationaux (hiver en 25 m et été en 50 m), un classement « Trophée N 2 » basé sur nos championnats nationaux N 2 (hiver en 25 m et été en 50 m) et un classement basé sur le niveau des compétiteurs qui composent le club.

1) Le classement des compétitions par équipe

Les compétitions concernées : Interclubs régionaux et départementaux Maîtres et Championnats de France des Relais.

Principes :

Le premier club au classement cumulé de points par interclubs remporte 1500 points. Important : dans ce classement ne sont prises en compte que les organisations régionales. Le championnat national interclubs des Maîtres n'est pas pris en compte dans le classement national des clubs.

Mode de calcul :

1500 points au premier et 1 point au dernier (1.500^e).

Du 1^{er} au 11^e : 10 pts - Du 12^e au 51^e : 4 pts - Du 52^e au 101^e : 3 pts - Du 102^e au 291^e : 2 pts - Du 292^e au 1.500^e : 1 pt.

On additionne l'ensemble des points obtenus par l'ensemble des équipes d'un club, et ce, quels que soient le sexe et le niveau territorial (région, département). Les points obtenus par chacune des équipes intègrent bien les règles spécifiques des interclubs. En cas d'équipe déclassée, cette dernière ne marque pas de point.

2) Le classement « Trophée Elite »

Les compétitions concernées : les championnats de France en bassin de 25 m (hiver) et en bassin de 50 m (été).

Principes :

Le classement des clubs de chaque championnat prendra en compte les dix premiers de chaque épreuve et de chaque catégorie. Le classement du « Trophée Elite » sera établi à partir de l'addition des points de tous les classements clubs des championnats mentionnés plus avant.

Mode de calcul :

Sur chaque épreuve et sur chaque catégorie d'âge, on ne prend en compte que les dix premiers licenciés à la FFN. Sont exclus les invités (nageurs non licenciés à la FFN).

Le barème est le suivant :

1er :	11 pts	6e :	5 pts
2e :	9 pts	7e :	4 pts
3e :	8 pts	8e :	3 pts
4e :	7 pts	9e :	2 pts
5e :	6 pts	10e :	1 pt

3) Le classement « Trophée N2 »

Les compétitions concernées : les championnats N2 en bassin de 25 m (hiver) et en bassin de 50 m (été).

Principes :

Le classement des clubs de chaque championnat prendra en compte les dix premiers de chaque épreuve et de chaque catégorie. Le classement du « Trophée N2 » sera établi à partir de l'addition des points de tous les classements clubs des championnats mentionnés plus avant.

Mode de calcul :

Sur chaque épreuve et sur chaque catégorie d'âge, on ne prend en compte que les dix premiers licenciés à la FFN. Sont exclus les invités (nageurs non licenciés à la FFN).

Le barème est le suivant :

1 ^{er} :	11 pts	6 ^e :	5 pts
2 ^e :	9 pts	7 ^e :	4 pts
3 ^e :	8 pts	8 ^e :	3 pts
4 ^e :	7 pts	9 ^e :	2 pts
5 ^e :	6 pts	10 ^e :	1 pt

4) Le classement des clubs à partir des compétiteurs

Les compétitions concernées : l'ensemble des compétitions inscrites aux calendriers international, fédéral, régional et départemental et déclarées compétition « Maîtres ».

Principes :

- Chaque niveau de pratique, en fonction des points de la table de cotation fédérale (intégrant les coefficients de rajeunissement), donne un nombre de points.
- Seules les compétitions déclarées « Maîtres » sont prises en compte pour le calcul de cette cotation.
- Seule la meilleure cotation par nageur compte.
- Tous les points s'ajoutent pour donner un classement final du club.

Grille de calcul :

	Points
Nageur ayant réalisé au moins 1 compétition en natation Maîtres et inférieure et égale à 299 points *	10
Nageur ayant réalisé 1 performance d'une valeur comprise entre 300 à 649 points* à la table de cotation fédérale	20
Nageur ayant réalisé 1 performance d'une valeur comprise entre 650 à 849 points* à la table de cotation fédérale	40
Nageur ayant réalisé 1 performance d'une valeur comprise entre 850 à 999 points* à la table de cotation fédérale	80
Nageur ayant réalisé 1 performance d'une valeur supérieure et égale à 1000 points* à la table de cotation fédérale	160

*Les points indiqués intègrent le coefficient de rajeunissement.

Et bonus si présence dans les 10 d'un championnat d'Europe ou du monde :

	Places 4 à 10	Bronze	Argent	Or
Championnats d'Europe	300	500	600	800
Championnats du Monde	400	700	800	1000

CHAMPIONNATS DE FRANCE OPEN DES MAITRES NATATION ARTISTIQUE CHENOVE 2024

Rappel : Les objectifs du programme des Maîtres sont de promouvoir la pratique sportive dans la compétition, la convivialité, le fair-play, et le respect d'autrui à travers les cinq disciplines de la Fédération Française et plus particulièrement notre discipline la Natation Artistique.

Les règlements FINA, 2018 à 2023, sur tous les aspects de la Natation Artistique pour les 4 années avaient été traduits.

Les nouveaux règlements de l'AQUA (ex. FINA), pour les Championnats du Monde de Doha, n'ont pas été modifiés dans leur totalité, [vous trouverez les nouvelles modifications ci-dessous en couleur bleue.](#)

Certains aménagements du règlement AQUA, pour les Championnats de France des Maîtres, ont été votés et entérinés par la Commission Fédérale des Maîtres.

- ✓ Les Championnats de France Open 2024 se dérouleront les 21, 22 et 23 juin 2024 à CHENÔVE.
- ✓ Une communication sera envoyée par la FFN afin d'en faire la promotion au niveau international.
- ✓ Pour les Championnats de France Open: les clubs peuvent déposer leurs candidatures auprès de la C.O.F (Commission d'Organisation Fédérale) à : magali.tapret@ffnatation.fr avec une copie à nannou.becquet@orange.fr et à maitres@ffnatation.fr

LES ORIENTATIONS ET LES RECOMMANDATIONS SPECIFIQUES POUR LES CHAMPIONNATS DE FRANCE OPEN

Une réunion, avant la compétition ainsi qu'avant chaque épreuve sera organisée sous la direction du juge arbitre, pour tous les clubs et pays.

- **La Participation :**

L'âge minimum de participation sera de 25 ans conformément aux règlements Masters AQUA et LEN.

- **Les Epreuves :**

Les Ballets Techniques, Libres et Combinés seront nagés conformément aux règlements de la FINA soit pour les solos, duos, duos mixtes et équipes en participant obligatoirement aux 2 épreuves (technique et libre).

- ❖ Les ballets techniques seront nagés conformément aux règlements AQUA et LEN (2018-2022) en maillot noir et bonnet blanc.
- ❖ Les tatouages seront acceptés.

- **Les Catégories d'Âges et les Tirages au sort :**

- ❖ Les groupes d'âges AQUA Natation Artistique seront respectés pour tous les podiums et tous les titres de Champions de France Open et Français.
- ❖ Un tirage au sort de la première épreuve sera effectué 48h maximum avant le début de la compétition.
- ❖ Un second tirage au sort sera procédé à l'issue du classement de la 1ère épreuve en tenant compte du nombre de participants.
- ❖ Le juge arbitre aura la charge du découpage des groupes.
- ❖ Pour nos Championnats de France un tirage au sort aléatoire pourra mixer les catégories (en technique ou/et en libre) à condition de respecter et d'énoncer les groupes d'âge. Exemple : passage 25-29 ans avec les 30-39 et 40-49 ans... ... 50-59 ans 60-69 ans avec les 70 et plus, etc).
- ❖ **Pour les Duos et les Equipes :**
 - Le groupe d'âges se calculera sur l'addition de toutes (tous) les nageuses (eurs) ayant concouru en Technique et / ou en Libre. (Exemple : Duo Tech : moyenne d'âge 30 ans – Duo Libre : Moyenne d'âge 50 ans. Ce Duo nagera donc dans la catégorie des 40 ans... Idem pour les Équipes. Une remplaçante ne nageant aucune des deux épreuves ne sera pas prise en compte dans le calcul du groupe d'âge (ex : 40-49 ans).
 - Les membres mentionnés sur la feuille d'inscription doivent être les mêmes en tech et en libre.
 - Les nageuses inscrites comme remplaçantes doivent prendre la place en cas de problèmes de leurs coéquipiers (ères). Si cela n'est pas possible le ballet ne sera pas classé.

On ne peut s'inscrire que dans un solo, un duo, une équipe et un combo au cours des Championnats de France.

- **Les Podiums :**

2 podiums seront organisés un Français et un Open (si des clubs étrangers se positionnent dans les 3 premières places).

Seulement pour les Solos et Duos : 3 classements distincts seront effectués :

- Un Classement Hommes
- Un Classement Femmes
- Un Classement Mixte

Sur les podiums, les nageurs (es) devront obligatoirement se présenter en tenue correcte soit : de club ou en maillot de compétition. (Aucune tenue de ville ne sera acceptée).

L'Informatique et le Classement National des Clubs

- Un logiciel informatique personnalisé aux Maîtres a permis de régler les problèmes des années précédentes.
Les personnes en charge du logiciel informatique sont Andrée Longevial-Billiet et Lionel Muller.
- Pour la 2^e année consécutive, un Classement National des Clubs Français Masters a été établi afin de valoriser et gratifier l'implication des associations présentes (42 en 2022, 58 en 2023). Nous rééditerons un classement en 2024.
Les personnes en charge du classement sont : Andrée Longevial-Billiet, Dominique Blanc-Lainé, Anaïs Prévot et Anne Becquet- Legendre.

Le Jugement et Les Ballets Techniques

Le Jugement :

- ❖ Chaque club devra mettre à disposition de l'organisation un juge ou une personne (déléguée aux nageurs (ses), chronomètre etc..) par tranche de 10 participants. **Une amende de 100 euros** sera appliquée en cas d'impossibilité du club (à l'exception des clubs ne présentant qu'un solo).
- ❖ Pour le jugement et les épreuves, qui sont spécifiques aux Maîtres, une réunion pour les juges lors des Championnats de France sera mise en place.
- ❖ Dominique Blanc-Lainé (Dominique@Blanc-Laine.com) est la référente réglementaire, nommée par la commission des Maitres Natation Artistique. Elle animera la réunion avec les Juges Arbitres et les Vices Arbitres.

Les Ballets Techniques : En solo, en duo et en équipe :

- ❖ Tous les éléments techniques restent les mêmes et peuvent être exécutés dans l'axe de votre choix.
- ❖ Tous les éléments techniques peuvent être effectués sans ordre obligatoire. Il y aura donc nécessité de remplir une coach card (document) avant la compétition pour mentionner l'ordre choisi, ce qui permettra aux juges de se repérer plus facilement lors de la notation.
- ❖ **Pour l'action de connexion (duo et équipe)** : la partie connectée doit être la même partie du corps pour chaque nageur (Exemple : main à main, pied à pied etc.)

Pénalisable : tenir par un bras la jambe de l'autre duettiste.

Attention ! Lorsque la connexion est terminée, une transition rapide doit permettre de reprendre la chorégraphie en regardant du même côté.

- ❖ Les portés, les éjectés ne sont pas autorisés.
- ❖ **Exemples des pénalités ayant été sanctionnées :**
 - La fin de la vrille et du barracuda avec un groupé à la surface. (Oubli de la descente verticale)
 - La fin du barracuda jambe pliée qui ne reste pas pliée jusque sous l'eau.
 - Erreur dans la combinaison des ballets legs, de la cascade.

Plongeon

Les Championnats de France des Maîtres

Règles générales :

Tous les plongeurs doivent effectuer une série complète de plongeurs dans leur groupe d'âges. Le règlement de plongeon figurant en cinquième partie du manuel AQUA s'applique au plongeon des Maîtres.

🏊 Les plongeurs individuels

Plongeurs du tremplin 1 m et 3 m	Nombre total de plongeurs requis	
	Messieurs	Dames
25-29 ans	7	6
30-34 ans	7	6
35-39 ans	7	6
40-44 ans	7	6
45-49 ans	7	6
50-54 ans	6	5
55-59 ans	6	5
60-64 ans	6	5
65-69 ans	6	5
70-74 ans	5	4
75-79 ans	5	4
80 ans et plus	4	3

Le plongeur peut choisir librement les plongeurs à partir du tableau des plongeurs figurant dans le manuel de l'AQUA. La seule exigence est que, dans les groupes d'âges 25- 69 ans, chaque plongeur exécuté ait un numéro de plongeur différent (selon le manuel de l'AQUA).

Dans les groupes d'âge 70 ans et plus, des plongeurs ayant le même numéro de plongeur peuvent être répétés s'ils sont exécutés dans une position différente (droite, carpée, groupée ou libre).

Plongeurs de haut-vol (5 m, 7,5 m ou 10 m)	Nombre total de plongeurs requis	
	Messieurs	Dames
Groupes d'âge		
25-29 ans	6	6
30-34 ans	6	6
35-39 ans	6	6
40-44 ans	6	6
45-49 ans	6	6
50-54 ans	5*	5*
55-59 ans	5*	5*
60-64 ans	5*	5*
65-69 ans	5*	5*
70-74 ans	4*	4*
75-79 ans	4*	4*
80 ans et plus	3*	3*

*À partir de cette tranche d'âges, seules les entrées les pieds les premiers sont autorisées de la plateforme de 10 m et tout plongeur exécuté de la plateforme de 10 m ne doit pas voir un coefficient de difficulté dépassant 2.0.

Les plongeurs 3 mètres et plateforme synchronisés Dames et Messieurs et mixtes

Plongeurs du tremplin 1 m et 3 m	Nombre total de plongeurs requis		
	Messieurs	Dames	Mixte
Groupes d'âge			
50-99 ans	2(*) + 2	2(*) + 2	2(*) + 2
100 ans et plus	2(*) + 2	2(*) + 2	2(*) + 2

* le coefficient de difficulté du plongeur sera égal à 2.0 indépendamment de la formule de calcul du coefficient de difficulté du plongeur.

Le groupe d'âges sera décidé en ajoutant l'âge des deux plongeurs composant la paire de plongeur synchronisé.

Si l'âge de l'un des deux plongeurs composant la paire de plongeur synchronisé est supérieur à 50 ans, les plongeurs par les pieds à partir de la plateforme de 10m ne doivent pas excéder 2.0 de coefficient de difficulté pour la paire.

Engagements:

Les engagements devront parvenir à la Fédération Française de Natation selon la même procédure que celle des Championnats de France Elite.

Les feuilles de plongeon devront être remplies selon les modalités fixées pour les Championnats de France Elite sauf si la compétition n'est pas référencée sur Dive Recorder.

A défaut, les feuilles de plongeon seront fournies sur les lieux de la compétition par le responsable de la FFN et devront être rendues dûment remplies selon l'heure limite déterminée par l'organisateur. En cas d'impossibilité d'être présents sur place, en temps utile, les clubs devront faire le nécessaire par correspondance, fax ou mail, en adressant la liste des plongeurs dans les délais ci-dessus sur les lieux de la compétition.

Récompenses :

Les trois premiers de chacune des épreuves recevront une médaille.

En cas de compétition open, se référer au paragraphe « participation des plongeurs étrangers ».

NB : en cas d'impossibilité d'organiser les épreuves promotionnelles maitres 1 et 2 lors des meetings fédéraux, ces épreuves seront organisées lors des championnats de France Maitres.